



**Établir des liens plus solides :**

**Application de l'Accord et des  
Codes de bonnes pratiques du  
Secteur bénévole et  
communautaire**

**janvier, 2005**

**Formateur**



Institute On  
Governance

Institut sur  
la gouvernance



Health Canada Santé  
Canada

Public Health  
Agency of Canada

Agence de santé  
publique du Canada

**Établir des liens plus solides : Appliquer les Codes de bonnes pratiques et l'Accord entre le gouvernement et le secteur bénévole et communautaire**

**PROGRAMME**

<b>PREMIÈRE JOURNÉE</b>		
8:30 – 9:30	Accueil, présentations, objectifs de l'atelier	page 3
9:30 – 10:30	Un dialogue en maturation : La relation entre le gouvernement et le secteur bénévole et communautaire	page 5
10:30 – 10:45	<i>Pause</i>	
10:45 – 12:30	Un regard sur les deux joueurs : Le gouvernement et le secteur bénévole et communautaire	page 8
12:30 – 1:30	<i>Dîner</i>	
1:30 – 2:30	Outils pour établir des liens : L'Accord	page 10
2:30 – 2:45	<i>Pause</i>	
2:45 – 4:15	Outils pour établir des liens : Le Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques	page 13
4:15 – 4:30	<i>Levée de la première journée</i>	
<b>DEUXIÈME JOURNÉE</b>		
8:30 – 8:45	Revue de la première journée et présentation de la deuxième journée	
8:45 – 10:15	Outils pour établir des liens : Le Code de bonnes pratiques de financement	page 16
10:15 – 10:30	<i>Pause</i>	
10:30 – 10:45	Mise en pratique – Introduction aux études de cas	page 19
10:45 – 12:30	Mise en pratique – Partie I de la séance de travail en petits groupes	page 20
12:30 – 1:30	<i>Dîner</i>	
1:30 – 3:00	Mise en pratique – Partie II de la séance de travail en petits groupes	page 20
3:00 – 3:15	<i>Pause</i>	
3:15 – 4:00	Mise en pratique – Rapports présentés par les groupes et plénière	page 21
4:00 – 4:15	<i>Levée de l'atelier et évaluation</i>	

# **Introduction à l'atelier et attentes des participants**

## **Première journée : 8 h 30–9 h 30**

### **Buts**

- Créer une compréhension commune des objectifs de l'atelier.
- Susciter l'enthousiasme et la participation.
- Examiner le programme de l'atelier.
- Présenter les animateurs et les participants à l'atelier.
- Soulever les attentes et les questions des participants.

### **Durée**

1 heure

### **Matériel**

- Objectifs et programme de l'atelier (dans la reliure du participant)
- Tableau à feuilles mobiles et/ou diapositives en vue de la section (objectifs du cours)
- Liste des participants (document)
- Feuille de papier affichée au mur portant l'en-tête «Attentes»
- Papillons adhésifs sur chaque table

### **Processus**

Les participants s'assoient autour des tables rondes et forment des groupes multidisciplinaires de cinq personnes. À l'avant de la salle, il y a un rétroprojecteur et un tableau à feuilles mobiles.

1. Observations préliminaires (1<sup>re</sup> diapositive) ..... 15 min (8 h 30-8 h 45)
  - Toilettes
  - Téléphones cellulaires
  - Reliure
  - Table de documentation
  - Temps
  - Présentation des modérateurs et des présentateurs
2. Objectifs de l'atelier..... 10 min (8 h 45-8 h 55)
3. Activités introductives ..... 10 min (8 h 55-9 h 5)
  - a. Le modérateur demande à tous les participants de se lever.
  - b. Le modérateur demande aux participants de former des équipes en se basant sur une sélection des sujets suivants :

Où travaillez-vous comme employé(e)?

- Au gouvernement (Santé Canada).
- Dans le secteur bénévole et communautaire.
- J'ai travaillé dans les deux secteurs au cours de ma carrière.

Organismes qui, au cours des dernières années, ont vu leur niveau de financement :

- augmenter.
- diminuer.
- rester stable.

À quelle fréquence travaillez-vous avec l'autre secteur?

- Une fois par semaine.
- Environ quatre fois par année (tous les trois mois).
- Rarement.

Avez-vous un enjeu que vous aimeriez porter à l'attention de Santé Canada?

– Levez la main.

Combien d'entre vous ont, en tant que personne (dans le cadre du travail ou dans un autre contexte) :

- écrit une lettre à un ministre;
- signé une pétition;
- manifesté;
- organisé ou participé à une campagne de défense des droits.

4. Présentation et attentes des participants..... 25 min (9 h 5-9 h 30)

- a. On demande aux participants de se mettre par deux et de s'interroger mutuellement, puis de faire une brève présentation de leur partenaire (leur nom, celui de l'organisme, l'endroit d'où ils viennent et leurs attentes par rapport à l'atelier).
- b. Les attentes déterminées doivent être écrites sur un papillon collant et affichées sur la feuille de papier fixée au mur. Le modérateur de l'atelier mentionne alors (lorsque cela est possible) si la question sera abordée au cours de l'atelier.

# **Un dialogue en maturation : La relation entre gouvernement et le secteur bénévole et communautaire**

## **Première journée : 9 h 30 – 10 h 30**

### **Buts**

- Comprendre la relation entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement fédéral en donnant un aperçu de ce qui suit :
  - l'historique de la relation;
  - la Table ronde sur le secteur bénévole;
  - l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire;
  - la vision d'aujourd'hui.
- Explorer les bonnes pratiques existantes.

### **Durée**

- 1 heure

### **Matériel**

- Diapositives pour la séance

### **Processus**

1. Présentation.....20 min (9 h 30 – 9 h 50)  
*(Formateur – Prenez note des questions et des points de discussion énoncés dans les notes d'allocution.)*
2. Questions et réponses.....10 min (9 h 50 – 10 h)
3. Séance de travail en petits groupes – Demandez aux participants à leur table d'examiner certaines bonnes pratiques qu'ils utilisent en ce moment avec les autres secteurs. Les participants devraient consigner ces bonnes pratiques sur une feuille de papier15 min (10 h – 10 h 15)
4. Rapport de la séance de travail – Demandez aux participants de rendre compte des bonnes pratiques qu'ils utilisent. Notez les réponses sur un tableau à feuilles mobiles placé à l'avant de la salle. Le formateur devrait, au besoin, ajouter des points à la liste des participants à partir de la liste ci-jointe. Nous reviendrons sur ces bonnes pratiques à divers moments au cours de l'atelier.....15 min (10 h 15 – 10 h 30)

**Nota : Il faudrait documenter ces bonnes pratiques actuelles dans un compte rendu rétrospectif de l'atelier présenté au Bureau du secteur bénévole à Santé Canada.**

## **Exemples de bonnes pratiques**

---

### **Pour Santé Canada et les organismes bénévoles du domaine de la santé**

- Partager les recherches intéressantes.
- Assister aux activités des collègues et les inviter à vos activités.
- Discuter des propositions de financement à l'état embryonnaire avec les bailleurs de fonds et de ce qui est à venir à l'horizon du gouvernement quant aux organismes bénévoles et communautaires.
- Prendre le temps de comprendre les réalités du monde de l'autre (les pressions, les limites et les possibilités).
- Obtenir l'appui de joueurs des deux côtés en démontrant l'utilité et les répercussions.
- Avoir un collègue provenant du gouvernement ou du secteur bénévole et communautaire (comme source d'appui, pour les questions, les enjeux futurs, la rétroaction et les essais, et pour combattre les mauvaises idées et avoir des commentaires honnêtes).
- Créer des processus de collaboration rationalisés.
- Créer un milieu de confiance.
- Apprendre à connaître les principaux joueurs de l'autre secteur de votre domaine *avant* l'apparition d'une crise. Vous voudrez qu'ils répondent à vos appels.
- Avoir une bonne communication continue.

### **Pour Santé Canada**

- Tenir compte du temps et de l'argent qu'il faut pour des consultations significatives, en allant au-delà des consultations «habituellement suspectes» qui n'offrent pas un point de vue complet et élargi.
- Constater que l'échange de renseignements dans l'ensemble du gouvernement sur la façon dont les ministères mettent en œuvre l'Accord et les Codes de bonnes pratiques existent (**Nota** : Santé Canada est le premier à publier un rapport sur ce sujet).
- Faire participer divers groupes ayant un large éventail d'intérêts et de capacités.
- Tenir les collègues du secteur bénévole et communautaire au courant du financement disponible dans le cadre des programmes continus et du financement exceptionnel.
- Appuyer les coûts d'administration des budgets (l'élaboration de propositions de politique prend du temps – la responsabilisation prend du temps).
- Aborder les défis technologiques du financement en ayant un bureau d'aide pour les organismes du secteur bénévole et communautaire.

### **Pour le secteur bénévole et communautaire**

- Concevoir des moyens de parler d'une seule voix, lorsque cela est possible et souhaitable, et s'assurer que la diversité du secteur est engagée et représentée (reconnaître que sans un «énoncé d'intérêt communautaire», le gouvernement peut devoir le rédiger lui-même).
- Essayer des propositions qui intéressent le gouvernement en choisissant une sur les nouveaux enjeux.
- Prévoir les montants d'argent disponibles à la fin de l'exercice et concevoir des propositions «souches» (qui peuvent être taillées, classées, pondérées, mais qui sont prêtes à être envoyées).
- Entretenir une communication continue avec les partenaires et les bailleurs de fonds et les appeler durant la période de folie du mois de mars (budget) afin de leur demander des fonds (c.-à-d. l'argent afin d'imprimer un rapport que le bailleur de fonds avait financé par le passé).
- Examiner l'image d'ensemble : par exemple, si X obtient l'argent du loyer, Y peut perdre son programme.
- Travailler avec les partenaires sur les projets et présenter des propositions ensemble afin de développer la capacité de deux organismes et d'apprendre à partir des forces de l'autre.

*\*Nota:* on a préparé cette liste à partir des discussions entre des participants de Santé Canada et du secteur bénévole et communautaire qui ont eu lieu en mai 2004 à l'atelier d'essai.

# **Un regard sur les deux joueurs : Le gouvernement et le secteur bénévole et communautaire**

## **Première journée : 10 h 45 – 12 h 30**

### **Buts**

- Examiner les forces que le gouvernement et le secteur bénévole et communautaire apportent à la table.
- Comprendre le gouvernement fédéral sur ce qui suit :
  - la structure du gouvernement fédéral et le processus décisionnel;
  - la structure de Santé Canada;
  - l'élaboration des politiques en matière de santé.
- Comprendre le secteur bénévole et communautaire sur ce qui suit :
  - la structure du secteur;
  - la capacité d'élaboration des politiques du secteur et la façon dont on y prend les décisions;
  - les questions de ressources auxquelles est confronté le secteur.

### **Durée**

- 10 minutes (les forces des secteurs)
- 60 minutes (le gouvernement)
- 35 minutes (le secteur bénévole et communautaire)

### **Matériel**

- Diapositives pour la séance
- Document «Influences sur la politique» (pris à partir des diapositives de participants)
- Document «Structure du comité consultatif FPT»
- Document «Forum du secteur bénévole et communautaire»
- Document « Participation des intervenants à Santé Canada »
- Document « Principes de la loi Canadienne sur la santé »

### **Processus**

1. Introduction et présentation des diapositives 1 à 3 .....10 min (10 h 45 – 10 h 55)  
(*Formateur – Prenez note des questions et des sujets de discussion énoncés dans les notes d'allocation.*)
2. Présentation des diapositives 5 à 7 – Capacité et processus décisionnel du gouvernement  
.....10 min (10 h 55 – 11 h 05)



3. Présentation des diapositives 8 à 17 – Un mot sur Santé Canada et l’agence de santé publique du Canada.  
.....15 min (11 h 05 – 11 h 20)  
*(Formateur – Prenez note des questions et des sujets de discussion énoncés dans les notes d’allocution et le document pour diapositive 16)*
4. Présentation des diapositives 18 à 31 – Comment les politiques en matière de santé sont-elles élaborées au Canada? .....25 min (11 h 20 – 11 h 45)  
*(Formateur – Prenez note des questions énoncées dans les notes d’allocution et dans le document relatif aux diapositives 22, 23 et 24.)*
5. Questions et réponses – Gouvernement.....10 min (11 h 45 – 11 h 55)
6. Présentation des diapositives 32 à 43 – Capacités du secteur bénévole et communautaire, contributions et enjeux sur les ressources  
.....25 min (11 h 55 – 12 h 20)  
*(Formateur – Prenez note des questions et des exercices énoncés dans les notes d’allocution et le document relatif à la diapositive 34.)*
7. Questions et réponses – Secteur bénévole et communautaire  
.....10 min (12 h 20 – 12 h 30)

## **L'Accord**

---

### **Première journée : 13 h 30 – 14 h 30**

#### **But**

- Examiner l'Accord et partager des connaissances sur ce dernier ainsi que sur la façon dont il peut servir, en procédant comme suit :
  - présenter les grandes lignes de l'Accord, y compris ce qu'il est et ce qu'il n'est pas;
  - résumer les enjeux émergents;
  - permettre des discussions sur la façon d'utiliser l'Accord.

#### **Durée**

- 1 heure

#### **Matériel**

- Diapositives pour la séance

#### **Processus**

1. Demander aux participants d'examiner la liste de bonnes pratiques élaborée précédemment au cours de la journée et inscrite sur le tableau à feuilles mobiles. Remettre à chaque table deux ou trois bonnes pratiques (selon le nombre de pratiques trouvées au départ) et demander aux participants de relier la bonne pratique et les sections de l'Accord 10 min (13 h 30 – 13 h 40)
2. Demander à un représentant de chaque table de rendre compte des résultats et de lire les paragraphes pertinents en ce qui concerne chaque bonne pratique. Le formateur devrait démontrer des liens supplémentaires à l'Accord en utilisant la liste fournie (ci-jointe) 15 min (13 h 40 – 13 h 55)
3. Présentation.....25 min (13 h 55 – 14 h 20)  
*(Formateur – Prenez note des questions et des sujets de discussion énoncés dans les notes d'allocution, diapositives 11 et 12.)*
4. Questions et réponses.....10 min (14 h 20 – 14 h 30)

Exemples de bonnes pratiques (première liste) énoncées dans l'Accord : «dans l'esprit de l'Accord»

<b>Bonnes pratiques des deux secteurs</b>	<i>Reflétées dans l'esprit de l'Accord</i>
Prendre le temps de comprendre les réalités du monde de l'autre.	En discutant des principes de «coopération et collaboration», selon l'Accord, leurs <b>façons de travailler</b> ensemble doivent être souples, et elles doivent respecter la contribution des autres ainsi que les difficultés et les contraintes auxquelles ils sont soumis.
Obtenir l'appui des joueurs des deux côtés en démontrant l'utilité et les répercussions.	L'un des principes de l'Accord est « <b>la responsabilité envers les Canadiens et les Canadiennes</b> » – cela comprend de s'assurer de la transparence, des normes de conduite élevées et d'une saine gestion en travaillant ensemble et de suivre de près les résultats et d'en faire rapport.
Avoir un collègue provenant du gouvernement ou du secteur bénévole et communautaire.	En discutant des principes de «coopération et collaboration», selon l'Accord, leurs <b>façons de travailler</b> ensemble doivent être souples, et elles doivent respecter la contribution des autres ainsi que les difficultés et les contraintes auxquelles ils sont soumis.
Créer des processus de collaboration rationalisés.	Selon l'Accord, «les <b>processus et les structures de gouvernance</b> doivent être conçus de manière à assurer un dialogue soutenu».
Créer un milieu de confiance.	Selon l'Accord, le dialogue «doit s'établir de façon à respecter l'information confidentielle de chaque partie et à susciter et maintenir la <b>confiance</b> .»
Avoir une bonne communication continue.	Selon un des principes directeurs de l'Accord, le « <b>dialogue</b> » doit être ouvert, respectueux, éclairé et soutenu, et accueillir une variété de points de vue.
<b>Bonnes pratiques du gouvernement</b>	
Tenir compte du temps et de l'argent nécessaires afin de mener des consultations significatives.	Le gouvernement s'est engagé à «reconnaître le besoin d'établir un dialogue ouvert, éclairé et soutenu avec le secteur bénévole et communautaire, afin que celui-ci puisse apporter son expérience, son expertise, ses connaissances et ses idées à l'élaboration de meilleures politiques publiques, ainsi qu'à la conception et à la prestation de programmes.»
Échanger des renseignements dans l'ensemble du gouvernement sur la mise en œuvre de l'Accord et les Codes de bonnes pratiques.	Les deux secteurs ont convenu de prendre des mesures continues <b>pour mieux sensibiliser</b> les membres du secteur, le gouvernement du Canada et les Canadiens et les Canadiennes <b>aux dispositions de l'Accord</b> .
Faire participer des groupes aux capacités diverses.	Selon un des principes directeurs de l'Accord, le «dialogue» doit être ouvert, respectueux, éclairé et soutenu, et <b>accueillir une variété de points de vue</b> .
Offrir à l'avance des renseignements opportuns sur l'argent qui reste.	En discutant des principes de «coopération et collaboration», selon l'Accord, leurs façons de travailler ensemble doivent être <b>souples</b> , et elles doivent respecter la contribution des autres ainsi que les difficultés et les contraintes auxquelles ils sont soumis.
Appuyer les coûts d'administration des budgets.	Selon l'Accord, le gouvernement du Canada s'est engagé à reconnaître et à prendre en considération les conséquences de ses lois, règlements, politiques et programmes sur les organismes du secteur

	bénévole et communautaire, y compris <b>l'importance des politiques et des pratiques de financement</b> pour l'évolution de la relation et le renforcement des moyens d'action du secteur bénévole et communautaire.
Aborder les défis technologiques du financement en créant un bureau d'aide pour les organismes du secteur bénévole et communautaire.	Le gouvernement s'est engagé à élaborer les mécanismes et les processus nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord, et à reconnaître l'importance des politiques et des pratiques de financement pour l'évolution de la relation et le renforcement des moyens d'action du secteur bénévole et communautaire.
<b>Bonnes pratiques du secteur</b>	
Concevoir des moyens de parler d'une seule voix, lorsque cela est possible et désiré, et s'assurer que la diversité du secteur est engagée et représentée.	Selon l'Accord, le secteur bénévole et communautaire s'est engagé à «faire en sorte que toutes les composantes du secteur bénévole et communautaire puissent être représentées auprès du gouvernement du Canada et se faire entendre de ce dernier, assurant ainsi la mobilisation et la participation des diverses composantes du secteur.»
Essayer des propositions en fonction des besoins du gouvernement en choisissant de nouveaux enjeux.	Selon l'Accord, le secteur bénévole et communautaire s'est engagé à «continuer de déterminer les questions et les tendances importantes ou nouvelles dans les collectivités, d'y répondre ou de les présenter au gouvernement du Canada.»
Prévoir les montants d'argent disponibles et concevoir des propositions «souches».	En discutant des principes de «coopération et collaboration», selon l'Accord, leurs façons de travailler ensemble doivent être <b>souples</b> , et elles doivent respecter la contribution des autres ainsi que les difficultés et les contraintes auxquelles ils sont soumis.
Assurer la communication continue avec les bailleurs de fonds et les partenaires et les appeler durant la période de folie de mars afin de savoir s'il reste de l'argent.	En discutant des principes de «coopération et collaboration», selon l'Accord, leurs façons de travailler ensemble doivent être <b>souples</b> , et elles doivent respecter la contribution des autres ainsi que les difficultés et les contraintes auxquelles ils sont soumis.
Travailler avec les partenaires sur les projets et présenter des propositions afin de développer la capacité des deux organismes.	Selon l'Accord, le secteur bénévole et communautaire s'est engagé à «faire en sorte que toutes les composantes du secteur bénévole et communautaire puissent être représentées auprès du gouvernement du Canada et se faire entendre de ce dernier, assurant ainsi la mobilisation et la participation des diverses composantes du secteur.»

\**Nota*: on a préparé cette liste à partir des discussions entre des participants de Santé Canada et du secteur bénévole et communautaire qui ont eu lieu en mai 2004 à l'atelier d'essai.

# **Le Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques**

## **Première journée : 14 h 45 – 16 h 15**

### **But**

- Examiner le Code pour le dialogue sur les politiques et partager des connaissances sur ce dernier afin de déterminer ce qu'il est et son utilité, en procédant comme suit :
  - présenter les grandes lignes;
  - examiner les engagements;
  - permettre des discussions sur la façon d'appliquer le Code.

### **Durée**

- 1 heure 30 minutes

### **Matériel**

- Diapositives pour la séance
- Document – Engagements en bref sur le Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques

### **Processus**

5. Présentation.....40 min (14 h 45 – 15 h 25)  
*(Formateur – Prenez note des questions et des sujets de discussion énoncés dans les notes d'allocution et dans le document de la diapositive 15.)*
6. Questions et réponses.....15 min (15 h 25 – 15 h 40)
7. Séance de travail en petits groupes – Formez de 3 à 6 groupes, assurez-vous (autant que possible) que chaque groupe comprend des représentants du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire. Remettez à chaque groupe 1 ou 2 étapes du processus d'élaboration de politiques (veuillez vous référer à la diapositive 6). Demandez-leur de répondre aux deux questions suivantes :  
.....20 min (15 h 40 – 16 h)
  - Quelles sections du Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques s'appliquent à votre élément du processus d'élaboration de politiques?
  - À quoi ressemblerait l'application du Code quant à votre élément du processus d'élaboration de politiques dans votre vie quotidienne? (c.-à-d. quelles seraient les pratiques exemplaires?)
8. Demandez aux groupes de rendre compte des résultats de leur discussion. Le formateur devrait ajouter des idées à partir de la liste ci-jointe et établir un lien à la liste des pratiques exemplaires au besoin .....15 min (16 h – 16 h 15)

## **Exemples de l'utilisation du Code de politique**

- L'exercice des priorités stratégiques de l'Association canadienne pour la santé mentale comprend maintenant «influencer la politique publique»; il faut maintenant élaborer un plan opérationnel et le Code peut être utilisé à cette fin.
- Le mandat du comité consultatif du Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) de la région de la Colombie-Britannique.
- La Division du VIH-Sida et la Société canadienne du sida ont organisé un atelier à l'intention de la communauté du VIH-Sida sur l'Accord et les Codes et sur la façon dont on pouvait les utiliser.
- Cela serait utile pour les consultations sur les stratégies sur le VIH-Sida.
- Fonds pour la santé de la population dans la région de l'Atlantique : 3 ans, 80 projets qui influencent la politique.

## **Exemples de bonnes pratiques du Code de politique**

**Voici des exemples de travaux en cours à Santé Canada, liés aux bonnes pratiques du Code de politique.**

- Le Bureau de la participation des consommateurs et du public (BPCP) publie le calendrier des activités de participation du public qui se produit à la Direction générale des produits de santé et des aliments (DGPSA) dans leur site Web ([ocapi.hc-sc.gc.ca](http://ocapi.hc-sc.gc.ca)) afin :
  - d'assurer une vaste représentation du secteur bénévole et communautaire; (4.1.3)
  - de contribuer à la sensibilisation et au partage des implications sur le plan des politiques; (4.1.5)
  - de renforcer les connaissances et la capacité en vue de promouvoir un dialogue efficace. (4.1.4)

Le renforcement de cette bonne pratique peut comporter l'amélioration de la sensibilisation et de la distribution du calendrier des activités de participation du public :

- en inscrivant un plus grand nombre d'activités;
  - en augmentant et en améliorant les renseignements fournis sur chaque activité;
  - en collaborant avec les régions en vue d'étendre la liste de distribution de façon à rejoindre un plus grand nombre d'organismes du secteur bénévole et communautaire;
  - en créant un serveur de liste de distribution afin d'informer les destinataires des mise à jour du calendrier.
- L'évaluation et la promotion communes des services du réseau national de lignes d'aide téléphonique (à la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs (DGSESC), le Programme de la lutte au tabagisme et le Bureau de la prévention, de la cessation et de l'éducation). L'organisme de coordination nationale du réseau national de lignes d'aide téléphonique est composé du Conseil canadien pour le contrôle du tabac en partenariat avec la Société canadienne du cancer. Les lignes d'aide téléphonique sont également offertes par l'Association pulmonaire et la Fondation des maladies du cœur du Canada. Ici, le gouvernement recherche de l'expertise et des commentaires qu'il utilise dans l'élaboration de politiques.

- Un nouveau projet marquera le début de la participation entre le Secrétariat de la consultation ministérielle et le secteur bénévole et communautaire. Il s'agit d'une formation sur le dialogue avec le personnel du secteur bénévole et communautaire et les membres ou les représentants choisis des organismes du secteur bénévole. Il s'agit de la bonne pratique 4.2.2 (trouver des façons de participer régulièrement à un dialogue), en plus de renforcer les connaissances et la capacité en vue de promouvoir un dialogue efficace (4.1.4) et de fournir des possibilités d'apprendre et d'améliorer les aptitudes au dialogue et à l'animation.
- Le Secrétariat de la consultation ministérielle dirige le développement de la capacité de la pratique de participation du public – afin de donner des conseils aux membres du personnel qui planifient la participation du public. Des réunions ont été organisées entre la stratégie d'apprentissage de la participation du public et le comité du Réseau de la participation du public. La bonne pratique 4.2.3, «puiser dans l'éventail complet des méthodes qui permettent au secteur bénévole et communautaire de participer», est en œuvre ici.
- Le Programme d'animation communautaire de la Direction générale de la santé de la population et de la santé publique gère un projet de collaboration communautaire dont la mission est de concevoir et de préparer un modèle d'approche de collaboration concernant plusieurs organismes afin de faciliter et de permettre une planification conjointe et des activités de développement de projets. Le but est de passer de l'étape du programme pilote à un programme plus durable. Ils ont invité les groupes communautaires à un atelier afin d'établir des réseaux et d'examiner les enjeux et les préoccupations pertinentes à la région. Les bonnes pratiques pour Santé Canada comprennent ce qui suit :
  - envisager les répercussions des actions du gouvernement sur le secteur bénévole et communautaire;
  - offrir des possibilités au gouvernement d'appuyer conjointement les initiatives communautaires de soutien à l'avenir;
  - trouver des façons de participer régulièrement à un dialogue;
  - assurer une vaste représentation du secteur bénévole et communautaire;
  - renforcer les connaissances et la capacité en vue de promouvoir un dialogue efficace.

# **Le Code de bonnes pratiques de financement**

## **Deuxième journée : 8 h 45 – 10 h 15**

### **But**

- Examiner le Code de bonnes pratiques de financement et partager des connaissances sur ce dernier afin de déterminer ce qu'il est et son utilité, en procédant comme suit :
  - présenter les grandes lignes;
  - examiner les engagements;
  - permettre des discussions sur la façon d'appliquer le Code.

### **Durée**

- 1 heure et 30 minutes

### **Matériel**

- Diapositives pour la séance
- Document – Énoncé de politique de l'Agence du revenu du Canada (ARC)
- Document – Engagements en bref pour le Code de bonnes pratiques de financement

### **Processus**

1. Présentation des diapositives 1 et 2 .....5 min (8 h 45 – 8 h 50)  
*(Formateur – Prenez note des questions et des sujets de discussion énoncés dans les notes d'allocations, et le document de la diapositive 5.)*
2. Diapositive 7 – Activité «Préparer le terrain» .....10 min (8 h 50– 9 h 00)  
*(Consultez les notes d'allocation de la 7<sup>e</sup> diapositive et les notes jointes sur les réponses possibles.)*
3. Présentation des diapositives 4 à 20.....25 min (9 h 00 – 9 h 25)  
*(Formateur – Prenez note des questions et des sujets de discussion énoncés dans les notes d'allocation et documents pour les diapositives 6 et 20.)*
4. Questions et réponses.....15 min (9 h 25 – 9 h 40)
5. Séance de travail en petits groupes – Formez de 3 à 6 groupes, assurez-vous (autant que possible) que chaque groupe contient des représentants du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire. Remettez à chaque groupe 1 ou 2 étapes du processus d'élaboration de politiques (veuillez vous référer à la diapositive 6 présentée lors de la séance sur le Code de bonne pratique pour le dialogue sur les politiques de la première journée). Demandez-leur de répondre à la question suivante  
.....15 min (9 h 40 – 9 h 55)
  - À quoi ressemblerait l'application du Code de financement dans votre vie quotidienne quant aux étapes du processus d'élaboration de politique qui vous ont été assignées? (c.-à-d. quelles seraient les pratiques exemplaires?)



6. Demandez aux groupes de rendre compte des résultats de leur discussion et consignez les idées sur un tableau à feuilles mobiles. Le formateur peut utiliser les exemples joints pour illustrer davantage les pratiques exemplaires  
.....20 min (9 h 55 – 10 h 15)

## **Activité «Préparer le terrain» du Code de bonnes pratiques de financement : Liste de réponses possibles**

### **Enjeux pour le gouvernement et le secteur bénévole**

- Le besoin d'un financement pluriannuel (pour la planification, l'établissement de capacités et les ressources humaines) – faites remarquer que le financement pluriannuel se produit dans les bureaux régionaux de Santé Canada.
- Il y a de la frustration au sujet du financement fondé sur les projets à délai déterminé.
- Le besoin de dialogue sur les priorités : dans quelle direction s'en vont les programmes? Cette situation tend à se produire davantage dans les bureaux régionaux du Ministère.
- La nécessité d'accroître la surveillance. Que faut-il faire afin d'assurer la responsabilisation? Le gouvernement doit s'assurer que les surveillants ont des antécédents financiers. Le secteur bénévole et communautaire fait des vérifications annuelles et il est habituellement beaucoup plus responsable qu'on semble le croire, même s'il utilise des méthodes différentes (la méthode de l'approbation plutôt que la méthode de la comptabilité de caisses).
- Les changements fréquents au sein du gouvernement (le changement de ministres ou les élections, entre autres) signifient d'assurer le manque de clarté pour ce qui est des attentes en matière de projet (en particulier pour ce qui est des mesures de responsabilisation et des résultats).
- Il y a peu de personnes des deux secteurs qui ont l'expertise de faire le suivi des résultats (de ce qui n'est pas arrivé), ce qui signifie une formation et une éducation insuffisantes.
- Différents ministères gouvernementaux exigent divers systèmes (c.-à-d. des demandes de subvention et des renseignements sur les rapports).
- On devrait éliminer la paperasserie en ce qui concerne les projets de moindre envergure (de moins de 50 000 \$).

## **Cas démontrant des bonnes pratiques du Code de financement**

**Voici un exemple de collaboration entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement en vue d'améliorer positivement les politiques et les ressources mutuelles. Les bonnes pratiques comprennent ce qui suit :**

- 5.1.1 (pour le secteur bénévole et communautaire) mettre en évidence la valeur de ses modes de prestation des programmes et des services et en faire état;
- 5.1.3 (pour le secteur bénévole et communautaire) utiliser des réseaux étendus pour communiquer l'information et assurer, au besoin, une coordination parmi les organismes afin d'éviter les chevauchements, et travailler avec les bailleurs de fonds du gouvernement pour trouver des façons de mieux adapter les programmes aux besoins locaux;
- 5.3 (pour le gouvernement et le secteur bénévole et communautaire) échanger l'information et accroître la sensibilisation pour améliorer la compréhension réciproque.

La Alliance for Breast Cancer Information & Support possède un grand nombre de partenaires au gouvernement et dans le secteur bénévole et communautaire, notamment Santé Canada et son Initiative canadienne sur le cancer du sein (ICCS), la Fondation canadienne pour le cancer du sein et la Société canadienne du cancer. Il y a également des groupes communautaires plus petits, comme le Children and Women's Health Centre de la Colombie-Britannique. L'Alliance a certainement un plus grand impact que si chaque organisme travaillait seul, ce qui permet aux organismes de travailler plus efficacement. Les participants peuvent puiser dans les partenariats et les ressources construites et forgées par l'Alliance. L'Alliance peut voir les bénévoles et les professionnels économiser beaucoup de temps en adoptant ce qui a déjà été fait ou a déjà été appris ailleurs. L'Alliance apporte au gouvernement un réseau déjà constitué comprenant des personnes de bon nombre de collectivités qui peuvent les aider à travailler afin d'atteindre leurs buts et leurs objectifs. Ce qui signifie que l'investissement relativement moindre fait par Santé Canada et d'autres organismes de l'Alliance rapporte de très gros dividendes. Les personnes, les collectivités, les Canadiens et Canadiennes et Santé Canada bénéficient tous de partenariats communautaires dans le développement des capacités : une meilleure information, un meilleur soutien et une utilisation plus efficace du temps des professionnels.

## **Mise en pratique : Une étude de cas**

**Deuxième journée : 10 h 30 – 10 h 45,**

**10 h 45 – 12 h 30, 13 h 30 – 15 h et 15 h 15 – 16 h**

### **Buts**

- Appliquer l'Accord, les Codes et certaines pratiques exemplaires à une situation réelle.
- Échanger des idées d'approches afin d'établir des liens entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement fédéral.

### **Durée**

- 15 min (introduction de l'étude de cas)
- 105 min (première partie de la séance de travail en petits groupes)
- 90 min (deuxième partie de la séance de travail en petits groupes)
- 45 min (rapports présentés par les petits groupes et plénière)

### **Matériel**

#### Partie I

- Acétates ou diapositives à affichage à cristaux liquides sur l'étude de cas
- Document – Étude de cas – point de vue du secteur bénévole et communautaire
- Document – Étude de cas – point de vue du gouvernement
- Document – Articles de journaux pour la partie I de l'étude de cas
- Document – Cartes sur l'Accord et les Codes
- Tableau à feuilles mobiles pour chaque petit groupe

#### Partie II

- Document – Annonce de politique pour l'étude de cas (Partie II)

### **Processus**

1. **Présentation de l'étude de cas**.....15 min (10 h 30 – 10 h 45)
  - a. L'animateur répartit les participants en 2 ou 3 groupes (de 6 à 8 participants), il s'assure (le plus possible) que chaque groupe comprend un mélange de représentants du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire.
  - b. L'animateur demande à chaque groupe de répartir entre eux les rôles du «secteur bénévole et communautaire» et du «gouvernement», et il incite les participants à assumer le rôle avec lequel ils sont les moins familiers.
  - c. L'animateur distribue la Partie I de l'étude de cas – il s'assure que chaque participant reçoit le rôle qu'il a choisi – ainsi que les articles de journaux (à tout le monde), et il demande aux participants de lire ou d'examiner les documents et de poser des questions pour qu'on y apporte des précisions seulement.
  - d. L'animateur remet trois cartes à chaque participant
    - *Aux personnes qui assument le rôle du «secteur bénévole et communautaire» :*

- une carte bleue sur laquelle est écrite l'une des valeurs et des principes qui apparaissent dans l'Accord;
  - une carte rose sur laquelle est écrit l'un des engagements conjoints du secteur bénévole et communautaire (les bonnes pratiques) qui apparaissent dans le Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques;
  - une carte verte sur laquelle est écrite l'un des engagements conjoints ou des engagements du secteur bénévole et communautaire (les bonnes pratiques) qui apparaissent dans le Code de bonnes pratiques de financement.
  - *Aux personnes assumant le rôle du «gouvernement» :*
    - une carte bleue sur laquelle est écrite l'une des valeurs et des principes qui apparaissent dans l'Accord;
    - une carte jaune sur laquelle est écrite l'un des engagements conjoints ou des engagements du gouvernement (les bonnes pratiques) qui apparaissent dans le Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques;
    - une carte blanche sur laquelle est écrit l'un des engagements conjoints ou des engagements du gouvernement (les bonnes pratiques) qui apparaissent dans le Code de bonnes pratiques de financement.
- e. Les participants doivent s'assurer que l'on tient compte des valeurs ou des principes et des engagements qu'ils reçoivent dans les futures séances de dialogue.
- f. L'animateur décrit alors brièvement l'étude de cas et le processus d'échange (les diapositives sur l'étude de cas) et rappelle aux groupes qu'on leur demandera de rendre compte des résultats de leur discussion à la fin de la journée.
2. **Partie I de la séance de travail en petits groupes** – En petit groupe, les participants examinent l'étude de cas et répondent aux questions. La moitié du groupe devrait assumer le point de vue du directeur général ou de la directrice générale de l'organisme du secteur bénévole et communautaire et de son personnel, l'autre moitié devrait adopter le point de vue de l'analyste principale des politiques de Santé Canada et de son équipe. Ensemble, ils devraient définir le problème, déterminer la meilleure façon de présenter les enjeux et élaborer une liste d'options quant à la façon d'aborder les enjeux. Les questions de financement (y compris les ressources humaines et les ressources en espèces, entre autres) pour ces éléments du processus d'élaboration de politiques devraient également être abordées. Si l'on préfère, les «équipes» du secteur bénévole et communautaire et celles du gouvernement peuvent s'entretenir séparément (brièvement) sur les perspectives propres au secteur. Un membre du groupe consigne les réponses sur le tableau à feuilles mobiles fourni  
.....105 min (10 h 45 – 12 h 30)
3. Dîner .....60 min (12 h 30 – 13 h 30)
4. **Agent de formation – Annonce de politique** – Le formateur distribue un document sur les décisions en matière de politiques du gouvernement et en fait la lecture.  
.....5 min (13 h 30 – 13 h 35)
5. **Partie II de la séance de travail de petits groupes** – En petit groupe, les participants examinent l'étude de cas de la Partie II et répondent aux questions. Lors des échanges, et compte tenu de l'annonce de politique faite par le gouvernement fédéral, les groupes devaient

examiner la meilleure façon de mettre en œuvre la politique et d'en faire le suivi, de manière à s'assurer que l'on tiendra toujours compte de leurs points de vue tout au long de la mise en œuvre de la politique, et que la politique produit les répercussions et les résultats attendus. Il faudrait également examiner les structures de financement (y compris les ressources humaines et les ressources en espèces, entre autres) pour ces éléments du Processus d'élaboration de politiques. Un membre du groupe consigne les réponses sur le tableau à feuilles mobiles fourni .....85 min (13 h 35 – 15 h)

6. *Pause* .....15 min (15 h – 15 h 15)
7. **Présentations en petits groupes** – L'animateur demande à chaque groupe de présenter les résultats de son étude de cas et de permettre aux autres participants de poser quelques questions à chaque groupe .....30 min (15 h 15 – 15 h 45)
8. **Plénière** – L'animateur dirige une discussion plénière sur les principales leçons tirées de l'étude de cas et les consignes sur le tableau à feuilles mobiles placé à l'avant de la salle .....15 min (15 h 45 – 16 h)